



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/1999/47  
11 janvier 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-cinquième session  
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Effets des politiques d'ajustement économique consécutives à la dette  
extérieure sur la jouissance effective des droits de l'homme,  
en particulier pour l'application de la Déclaration  
sur le droit au développement

Note du secrétariat

1. Dans sa résolution 1998/24, la Commission des droits de l'homme a décidé de nommer pour une durée de trois ans un rapporteur spécial pour la question des effets de la dette extérieure sur l'exercice effectif des droits économiques, sociaux et culturels et a prié le Rapporteur spécial de lui présenter tous les ans, à partir de sa cinquante-cinquième session, un rapport sur la mise en oeuvre de la résolution.

2. Le Président de la Commission a ensuite nommé M. Reinaldo Figueredo (Venezuela) Rapporteur spécial. Celui-ci a été invité par le secrétariat à présenter son rapport au plus tard le 15 décembre 1998 afin qu'il puisse être soumis dans les délais voulus à la cinquante-cinquième session de la Commission. Vu la date tardive de sa nomination (12 août 1998), le Rapporteur spécial a indiqué qu'il ne présenterait pas à la Commission un rapport analytique, mais lui exposerait oralement la direction qu'il entendait suivre dans ses deux prochains rapports.

-----